Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550374-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Publication électronique le : 14 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

(N°2026-346)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;
Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n° 2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2025-59 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Guides des aides culturelles » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3ème commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 1 subvention au titre du programme d'activité des artistes à « l'Ensemble Il Buranello » dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant de 10 000 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer 1 subvention au titre des projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels à « l'Association Faubourg 132 » dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant de 5 000 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer 1 subvention au titre des projets de valorisation du patrimoine à « l'Agence Régionale de la langue Picarde » dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant de 2 500 €, au titre de l'année 2026, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2 et 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	structures de rayonnement local	1 360 000,00	15 000,00
C03-312F05	65748/93312	structures de rayonnement local - Patrimoine	86 800,00	2 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

AIDES DEPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

ANNEXE 1

SOUS PROGRAMME 311B02	BP 2026	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (droit privé)	1 360 000 €	23 100 €	15 000 €	8 100 €	99%

1/ Aide au programme d'activité des artistes

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	**MONTANT PROPOSE**	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
ENSEMBLE II BURANELLO	MUSIQUE	ASSOCIATION	DÉPARTEMENT	Pas de sollicitation	15 000 €	8%	195 615 €	**10 000 €**	_	Objet de la demande : Soutien au programme d'activité des artistes pour l'ensemble Il Buranello, ensemble de musique baroque à la croisée de l'opéra et du théâtre. Réunissant une équipe fidèle d'artistes issus des grands conservatoires européens, l'ensemble se distingue par ses créations scéniques originales, ses formes itinérantes pour les territoires ruraux, et ses actions de médiation en collèges, EHPAD et associations, qui rendent la musique baroque vivante et accessible à tous. En 2026, l'ensemble développe un programme artistique et intergénérationnel « Baroque à tous les étages » dans les EHPAD du groupe AHNAC, avec accueil de classes pour ateliers et spectacles, concerts chez l'habitant, tournée itinérante en ruralité, visites chantées au Louvre-Lens et au Musée Sandelin de Saint-Omer, et une date avec La Clef des Chants. Il vise à renforcer la présence d'artistes professionnels dans le territoire, favoriser l'inclusion culturelle et proposer des actions accessibles aux publics du département (notamment ceux éloignés de l'offre culturelle). Respect des critères : Axe 1. Actions culturelles en Pas-de-Calais : 7 000 € En 2026, 50h x 6 projets dans les EHPAD et les écoles de Barlin, Saint-Omer, Liévin, Achicourt, Noyelles-sous-Lens et Bully-les-mines. 15 demi-journées d'interventions dans 6 établissements. 5 mini-tournées de 3 jours consécutifs avec la même équipe artistique. 42 impromptus musicaux au total, avec 5 programmes artistiques différents, adaptés aux lieux et aux publics et des formats variés : spectacles itinérants, concerts au chevet, mini-concerts thématiques. Axe 3. Vitalité et rayonnement artistique : 1 500 € (volet Création : 0 € / volet diffusion : 1 500 €) L'ensemble a une très bonne diffusion de ses 4 spectacles au répertoire avec plus de 70 dates en région en 2026 dont 31 sur le département : Barlin, Saint-Omer, Liévin, Achicourt, Noyelles-sous-Lens et Bully-les-mines) Axe 4. Enjeux départementaux : 1 500 € Direction artistique féminine et présidente. L'ensemble développe aussi des programmes 100 % féminins autour de compositrices baroques pour une visibilité accrue des créatrices. Démarche inclusive fondée sur l'aller-vers en EHPAD, la mixité des publics et des formats artistiques participatifs. Ateliers, impromptus musicaux et rencontres entre résidents et élèves favorisent l'expression, le lien social et l'accès à une offre professionnelle. La ruralité est au cœur du projet grâce à une tournée dédiée avec les spectacles itinérants "Tea Time" ou "Les Amours de Vénus", adaptés aux lieux non équipés.

2/ Aide au projet culturel associatif

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	**MONTANT PROPOSE**	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
FAUBOURG 132	ARTS VISUELS	ASSOCIATION	TERNOIS	6 600 €	5 000 €	9%	55 000 €	**5 000 €**	_	Objet de la demande : Depuis 10 ans, l'association Faubourg 132 met en œuvre des projets artistiques, culturels et sociaux participatifs à destination d'une diversité de publics. Les artistes sont animés par la recherche et la création de projets donnant les moyens au public de développer ses savoirs, ses connaissances, sa capacité d'échanges, son estime de soi et ainsi son pouvoir d'agir. La demande porte sur la poursuite du projet "Mirages, regards sur la Transternésienne" initié en 2024 avec le Département du Pas-de-Calais et avec les habitants de quatre communes rurales du Ternois reliées par l'ancienne voie ferrée devenue sentier (Auxi-le-Château, Beauvoir-Wavans, Fortel-en-Artois, Frévent). Un collectif d'associations, de mairies et d'habitants s'est mis en place (CPIE Moulin d'Auxi, mairie de Fortel-en-Artois et son comité des fêtes, médiathèque de Beauvoir-Wavans, EHPAD Les Pommiers, collège Cuallacci, Moulin-musée de Wintenberger à Frévent, mairie de Noeux-lès-Auxi) avec Faubourg 132. Entre 2026 et 2028, Faubourg 132 mettra en œuvre avec les partenaires du collectif et les habitants du territoire les différentes phases de création. Après les actions de médiation du printemps et de l'été, Faubourg 132 concrétisera les idées des habitants afin de les fabriquer collectivement lors de chantiers participatifs. L'ensemble sera présenté lors de restitutions publiques échelonnée sur les 3 années du projet. Le projet est mobilisateur, participatif, intergénérationnel, en milieu rural et offre des belles collaborations et rencontres. Tous les partenaires s'y investissent financièrement et une belle dynamique, initiée par le département, se poursuit. Respect des critères : • actions avec les habitants du territoire (médiation sensibilisation…) : ateliers de co-créations et chantiers participatifs ; • implication en amont ou aval des structures locales culturelles, sociales médico-sociales, éducatives : CPIE Moulin d'Auxi-le-Chateau, le collège de Frévent, l'EHPAD Les pommiers de Frévent ; • partenariats sur le territoire : CPIE Moulin d'Auxi-le-Chateau ; mairie de Fortel-en-Artois et son comité des fêtes; médiathèque de Beauvoir-Wavans; EHPAD Les Pommiers, collège Cuallacci, Moulin-musée de Wintenberger à Frévent; mairie de Noeux-lès-Auxi ; • cofinancement public : 6 000 € Drac, 20 000 € Région Hauts de France, Commune de Fortel-en-Artois : 500 €, Commune de Noeux-lès-Auxi : 500 €, Commune de Beauvoir-Wavrans : 500 €, CPIE Vallées de l'Authie : 500 €, EHPAD Les pommiers de Frévent : 500 € ; Fondation Carasso : 10 000 €, Fondation de France : 10 000 € ; • projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : publics de la ruralité, collégiens, personnes âgées…

3/ Aide au projet de valorisation du patrimoine

SOUS PROGRAMME 312F05	BP 2026	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93312 (droit privé)	86 800 €	3 300 €	2 500 €	800 €	99%

STRUCTURES	DOMAINE	STATUT JURIDIQUE	TERRITOIRE	ATTRIBUTION 2025	DEMANDE 2026	TAUX	PREVISIONNEL 2026	**MONTANT PROPOSE**	CONVENTION DE PAIEMENT	COMMENTAIRES
AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PICARDE	PATRIMOINE	ASSOCIATION	DÉPARTEMENT	2 500 €	5 000 €	2%	255 650 €	**2 500 €**	_	Objet de la demande : Aide au fonctionnement de l'Agence régionale de la langue picarde (interventions scolaires, poursuite de l'enseignement de la langue picarde dans 7 écoles du Pas-de-Calais, organsiation d'évènements culturels…). Actions : Promotion de la langue picarde dans le Pas-de-Calais. Prix de littérature en picard. Lancement de la charte « Min colèche i a kér el picard/Mon collège aime le picard ». Circuit des écrivains de langue picarde Edmond Edmont (Saint-Pol-sur-Ternoise) et Ti Fred (Alfred Lefebvre à Lumbres). Signature de la charte Ma commune aime le picard. Diffusion d'un document d'information sur le picard dans les collèges et quizz sur le picard. Tournée du laboratoire mobile des langues dans le Pas-de-Calais en lien avec les circuits Edmond Edmont et Ti Fred. Accueil dans les collèges Festival Chés Wèpes.

3 demandes **TOTAL** **17 500 €**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Service Administratif et Financier - SG PRC

RAPPORT N°58

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons
EPCI(s): Tous les EPCI du territoire

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence culture est une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales de manière à soutenir et structurer durablement ce champ de compétence. Même dans ses composantes de compétences obligatoires (schéma lecture publique et schéma des enseignements artistiques, archives départementales, patrimoine rural non protégé) la culture reste un espace de partage et de coopération.

Avec son pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de coconstruction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. Par ses compétences, il entend favoriser l'épanouissement de chacun, créer les conditions d'une citoyenneté active et rendre accessible la culture pour découvrir des horizons parfois éloignés du quotidien. Chaque personne a le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux.

Le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage autour de 3 ambitions :

- l'inclusion (accessibilité, participation, droits culturels, diversité culturelle etc…) ;
- l'émancipation (exigence, accès à la même qualité qu'ailleurs, former, guider, qualifier) ;
- la coopération (faire avec, animer les réseaux, poser des repères).

La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 17 mars 2025 réaffirme le soutien du Département au monde culturel à travers un nouveau

guide des aides.

Dans ce cadre, le Département soutient notamment **:**

- le programme d'activité des artistes ;
- les projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels ;
- les projets de valorisation du patrimoine auprès des partenaires au titre du fonctionnement.

Il vous est proposé d'étudier les 3 propositions de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier global de 17 500 € au titre de 2026.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant :

- d'attribuer 1 subvention au titre du programme d'activité des artistes à « l'Ensemble Il Buranello » dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant de 10 000 € au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au présent rapport ;

- d'attribuer 1 subvention au titre des projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels à « l'Association Faubourg 132 » dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant de 5 000 € au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au présent rapport ;

- d'attribuer 1 subvention au titre des projets de valorisation du patrimoine à « l'Agence Régionale de la langue Picarde » dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant de 2 500 € au titre de l'année 2026, selon les modalités reprises au présent rapport.

Les dépenses seront imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311B02	65748/93311	structures de rayonnement local	1 360 000,00	23 100,00	15 000,00	8 100,00
C03-312F05	65748/93312	structures de rayonnement local - Patrimoine	86 800,00	3 300,00	2 500,00	800,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY